

DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES

2016 DAC 520 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à José Barón Carreño à l'angle du boulevard Saint-Germain et de la rue Villersexel à Paris 7e.

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Dans le prolongement de la guerre d'Espagne de 1936 à 1939, les Républicains espagnols furent nombreux à rejoindre les rangs de la Résistance dès le début de l'Occupation, jouant un rôle très important dans la lutte pour nos libertés. José Barón Carreño fut l'un d'entre eux.

Engagé pendant l'été 1936 pour la défense de la République espagnole, il poursuivit en France la lutte contre les nazis et leurs alliés. Il participa à la création de l'UNE (*UNIÓN NACIONAL ESPAÑOLA*), organisation regroupant des Républicains espagnols de diverses tendances luttant contre le franquisme et l'occupation nazie.

À partir de 1942, José Barón Carreño joua un rôle majeur dans l'organisation et la coordination de groupes armés espagnols en France. Au sein de l'*Agrupacion de guerrilleros españoles*, il participe à la libération de Paris et est tué d'une balle en plein cœur à l'angle du boulevard Saint-Germain et de la rue Villersexel. Il était alors âgé de 26 ans. Il est enterré dans un carré militaire du cimetière de Pantin. Sa tombe a été réhabilitée lors d'une cérémonie le 25 août 2015.

Il est proposé de rendre hommage à José Barón Carreño, et à travers lui à l'ensemble des résistants espagnols tombés à Paris en 1941-1944, en faisant apposer une plaque commémorative à l'angle du boulevard Saint-Germain et de la rue Villersexel Paris 7^e, dont le texte est le suivant :

ICI EST TOMBE
JOSE BARON CARREÑO
REPUBLICAIN ESPAGNOL
CHEF EN ZONE NORD DE LA FRANCE POUR
L'AGRUPACION DE GUERRILLEROS ESPAÑOLES
(UNE – FFI)
MORT POUR LA FRANCE
LE 19 AOUT 1944

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris

2016 DAC 520 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à José Barón Carreño à l'angle du boulevard Saint-Germain et de la rue Villersexel à Paris 7e.

Le Conseil de Paris

siégeant en formation de Conseil Municipal

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511-1 et suivants ;

Vu la délibération du 5 mars 1979 réglementant les hommages rendus par la Ville ;

Vu le projet de délibération en date du _____ par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à José Barón Carreño angle du boulevard Saint-Germain et de la rue Villersexel à Paris 7e;

Vu l'avis du conseil du 7e arrondissement en date du _____ ;

Sur le rapport présenté par Mme Catherine Vieu-Charier au nom de la 2e Commission et par M. Patrick Klugman au nom de la 7e Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvée la proposition de Madame la Maire de Paris tendant à l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à José Barón Carreño à l'angle du boulevard Saint-Germain et de la rue Villersexel à Paris 7e.

Article 2 : Le texte de la plaque est : «Ici est tombé José Barón Carreño Républicain espagnol Chef en zone nord de la France pour l'*Agrupacion de guerrilleros españoles* (UNE – FFI) Mort pour la France le 19 août 1944 ».

Article 3 : La dépense correspondante, estimée à 3 000 euros sera imputée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris, exercice 2016, rubrique 324, nature 2313, mission 40000-99-040, individualisation 16V00149 DAC.